

ECPM

ensemble contre
la peine de mort
together against
the death penalty

Statut consultatif
auprès de l'ECOSOC
Statut d'observateur
auprès de la CADHP

RÉSOLUTION DE L'ONU POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

ANALYSE DU VOTE 2020

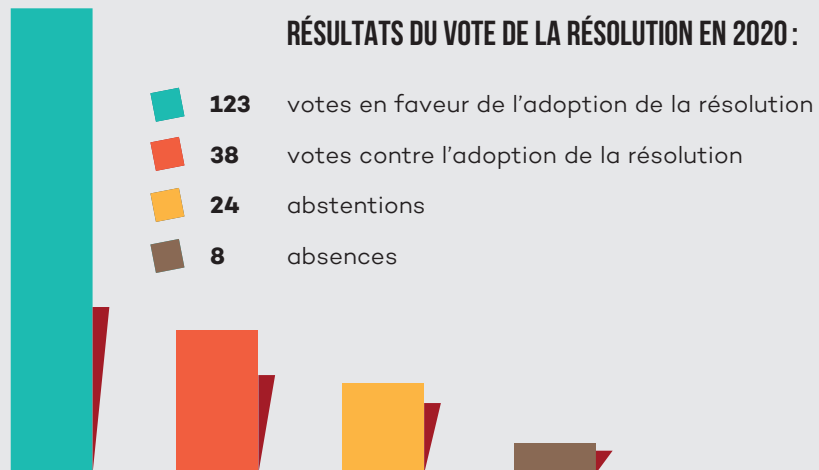
ANALYSE DES RÉSULTATS DU VOTE 2020

RÉSOLUTION DE L'ONU POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

QU'EST-CE QUE LA RÉSOLUTION POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT ?

Depuis 2007, une résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort est soumise au vote de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) tous les deux ans. À travers ce texte, toujours adopté par une large majorité d'États, **l'ONU réaffirme que l'application de la peine de mort porte atteinte à la dignité humaine et « appelle tous les États qui la maintiennent encore à instituer un moratoire sur les exécutions ».**

La résolution n'étant pas juridiquement contraignante, elle ne permet pas d'empêcher ou de sanctionner un État qui déciderait de procéder à une exécution. Toutefois, un appel ferme de la plus haute instance politique de l'ONU a un poids moral considérable et constitue un atout précieux dans l'instauration d'un monde sans peine de mort. La résolution de 2020 (A/RES/75/183) a introduit de nouveaux éléments pour renforcer le texte et appeler les États à assurer **une meilleure protection des personnes condamnées à la peine de mort.** Le texte souligne la nécessité **« d'améliorer les conditions de vie dans les prisons »** et reconnaît **« que la peine de mort est appliquée de manière discriminatoire aux femmes ».** Le texte se montre également plus protecteur à l'égard des enfants, l'AGNU appelant les États à ne pas imposer la peine de mort aux personnes **« dont on ne peut établir avec certitude qu'elles avaient 18 ans au moment des faits »** et ajoute un nouveau paragraphe relatif aux droits des enfants de parents condamnés à mort. Enfin, la résolution de 2020 reconnaît le rôle de la société civile **« dans la poursuite des débats locaux et nationaux et des initiatives régionales concernant la peine de mort ».**



LISTE DES ÉTATS PAR TYPE DE VOTE

123 ÉTATS AYANT VOTÉ EN FAVEUR DE LA RÉSOLUTION :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizstan, Kiribati, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Saint-Marin, Salvador, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Timor oriental, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

38 ÉTATS AYANT VOTÉ CONTRE LA RÉSOLUTION :

Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Botswana, Brunei Darussalam, Chine, Corée du Nord, Dominique, Égypte, États-Unis, Éthiopie, Grenade, Inde, Irak, Iran, Jamaïque, Japon, Koweït, Libye, Maldives, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Singapour, Soudan, Syrie, Tonga et Trinité-et-Tobago.

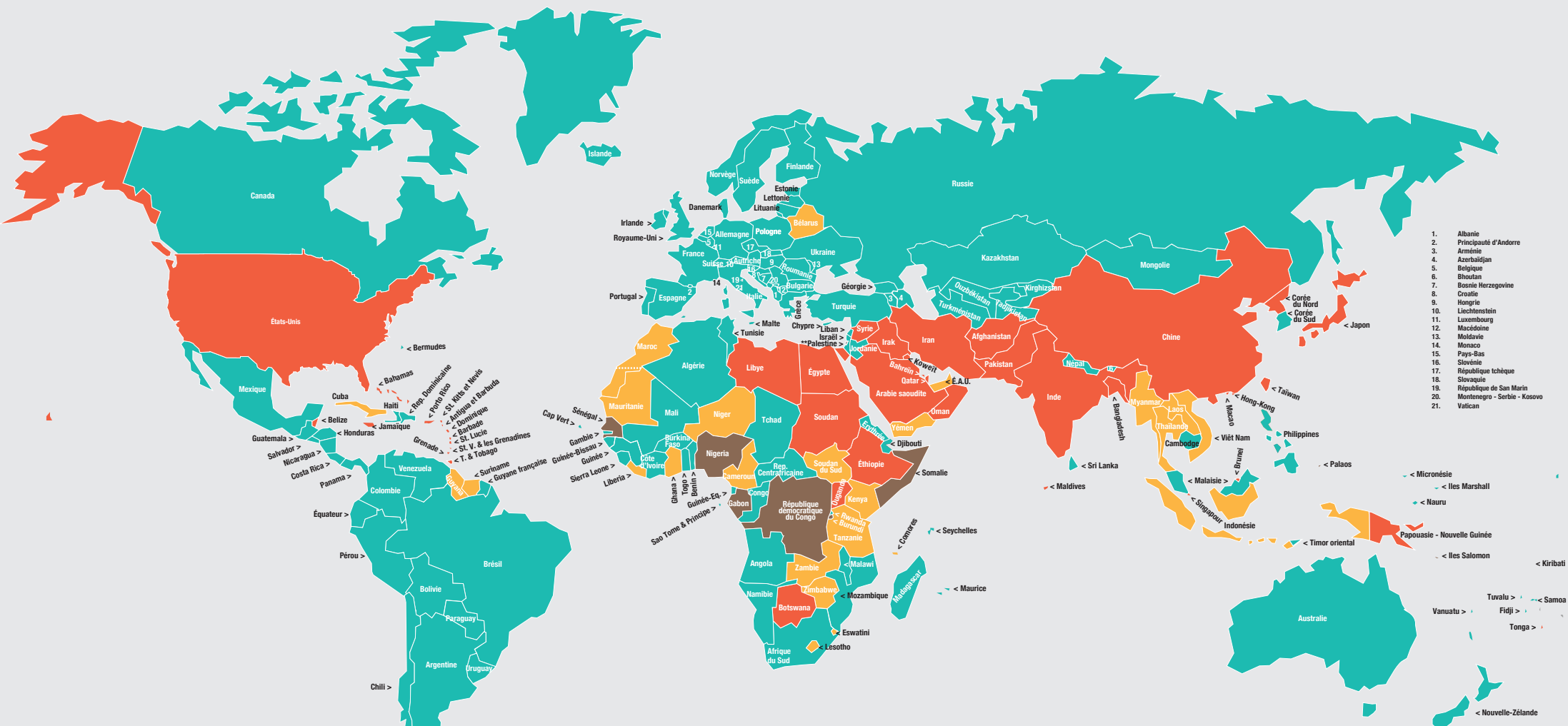
24 ÉTATS S'ÉTANT ABSTENUS DE VOTER :

Belarus, Cameroun, Comores, Cuba, Émirats arabes unis, Eswatini, Ghana, Guyana, Indonésie, Kenya, Laos, Lesotho, Libéria, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Niger, Soudan du Sud, Tanzanie, Thaïlande, Vietnam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

8 ÉTATS ABSENTS :

Burundi, Gabon, Îles Salomon, Nigeria, Palaos, République démocratique du Congo, Sénégal et Somalie.

VOTES DE LA RÉOLUTION POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT À L'ONU EN 2020



1. Albanie
2. Principauté d'Andorre
3. Arménie
4. Azerbaïdjan
5. Belgique
6. Bhoutan
7. Bosnie Herzégovine
8. Croatie
9. Hongrie
10. Liechtenstein
11. Luxembourg
12. Macédoine
13. Moldavie
14. Monaco
15. Pays-Bas
16. Slovaquie
17. République tchèque
18. Slovaquie
19. République de San Marin
20. Monténégro - Serbie - Kosovo
21. Vatican

Retrouvez les résultats du vote 2020 dans l'onglet **Instruments onusiens** de notre carte interactive sur www.ecpm.org.

123 votes en faveur de l'adoption de la résolution
38 votes contre l'adoption de la résolution
24 abstentions
8 absences

ANALYSE DES RÉSULTATS DU VOTE 2020

RÉSOLUTION DE L'ONU POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

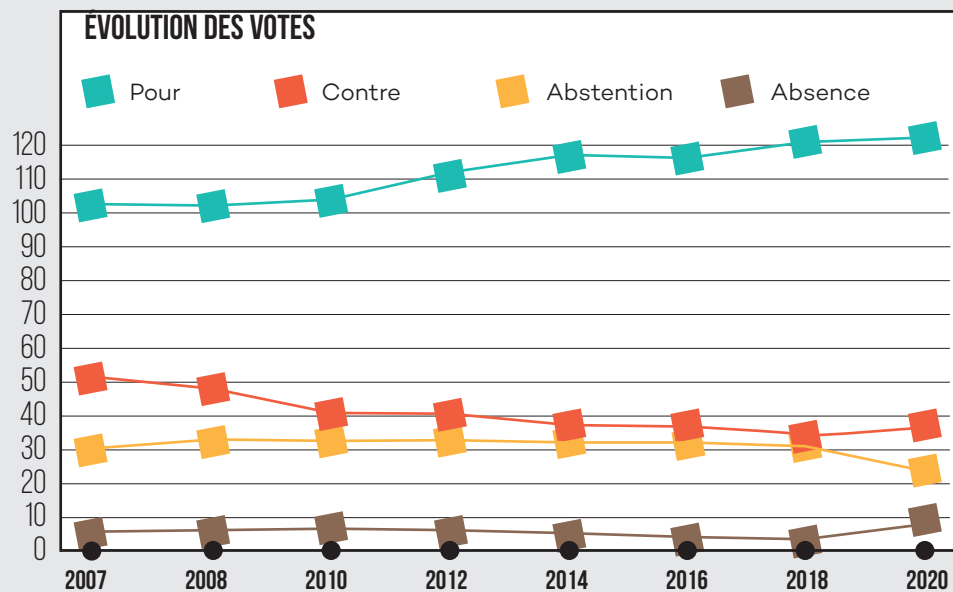
ANALYSE DES RÉSULTATS DU VOTE DE 2020

Depuis l'instauration de la résolution en 2007, le nombre de soutiens au vote n'a cessé d'augmenter pour atteindre le nombre record de 123 en 2020.

Des avancées positives ont été observées dans la plupart des régions du monde. **Pour la première fois, la Corée du Sud, Djibouti, la Jordanie et le Liban ont voté en faveur de la résolution.** 9 États sont passés d'une abstention (Corée du Sud, Djibouti, Guinée, Jordanie, Liban, Philippines, République du Congo) ou d'une absence (Seychelles, Sierra Leone) à un vote favorable. 3 États sont passés d'un vote négatif à un vote favorable (Nauru) ou à une abstention (Yémen, Zimbabwe).

En cette année particulière, marquée par la pandémie Covid19, 8 États n'ont pas pu prendre part au vote (Burundi, Gabon, Îles Salomon, Nigeria, Palaos, RDC, Sénégal et Somalie) alors qu'il n'y avait que 5 absents en 2018. Parmi eux, 5 États sont abolitionnistes (Burundi, Gabon, Îles Salomon, Palaos, Sénégal) et 4 avaient voté en faveur de la résolution en 2018 (Gabon, Îles Salomon, Palaos, Somalie) 1 État (la RDC) avait voté en faveur lors du vote en 3ème commission qui s'est tenu le 17 novembre 2020.

En dehors des États qui n'ont pas voté, 6 États ont changé négativement leur vote. 2 États sont passés d'un vote favorable (Dominique et Lybie – en 2018, le Pakistan avait rapporté un problème technique et avait demandé que son vote favorable soit changé pour « Non ») et 3 d'une abstention (Antigua et Barbuda, Ouganda et Tonga) à un vote négatif. 1 État s'est abstenu alors qu'il avait voté favorablement lors de la plénière en 2018 (Niger).



LE PARRAINAGE DE LA RÉSOLUTION

En dépit d'un nombre record de votes en faveur de la résolution en 2020, le nombre de co-sponsors du texte a baissé, atteignant 75 (contre 87 en 2007 et 83 en 2018). Il reste une véritable marge de progression, puisque 48 États ont voté en faveur de la résolution mais ne l'ont pas parrainée.

L'OPPOSITION DE CERTAINS ÉTATS À LA RÉSOLUTION

Le nombre d'États opposés à la résolution est passé de 54 en 2007 à seulement 38 en 2020. Un petit groupe de pays, mené par Singapour, a été très actif en 2020 contre la résolution. Comme en 2018, ce groupe a présenté un amendement au texte, réaffirmant la souveraineté des États sur leur système juridique et sur l'existence de dispositions prévoyant la peine capitale dans leurs législations nationales. Cet amendement a été adopté en 3^e Commission à 95 voix pour et 69 voix contre. En 2016, 96 États avaient voté pour et 73 contre. Cet amendement n'a néanmoins pas eu de répercussion sur l'issue du vote.

ÉTATS ABOLITIONNISTES OU QUI N'ONT PAS EXÉCUTÉ DEPUIS AU MOINS 10 ANS MAIS QUI N'ONT PAS VOTÉ EN FAVEUR DE LA RÉSOLUTION

États ayant voté contre la résolution: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Brunei Darussalam, Dominique, Éthiopie, Grenade, Jamaïque, Maldives, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Tonga et Trinité-et-Tobago.

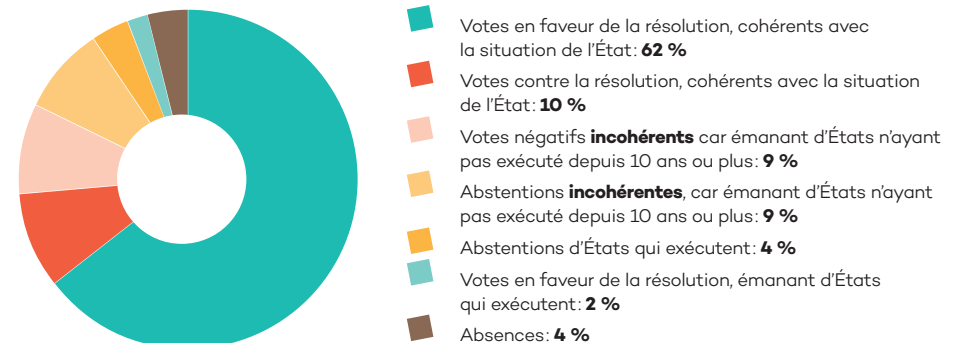
États s'étant abstenus de voter: Cameroun, Comores, Cuba, Eswatini, Ghana, Guyana, Kenya, Laos, Lesotho, Libéria, Mauritanie, Maroc, Myanmar, Niger, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

États absents: Burundi, Gabon, Îles Salomon, Palaos, République démocratique du Congo et Sénégal.

LISTE DES 11 ÉTATS S'ÉTANT TOUJOURS ABSTENUS DE VOTER:

Belarus, Émirats arabes unis, Cameroun, Cuba, Kenya, Laos, Libéria, Maroc, Tanzanie, Vietnam et Zambie.

ADÉQUATIONS ET INCOHÉRENCES DES VOTES



ANALYSE DES RÉSULTATS DU VOTE 2020

RÉSOLUTION DE L'ONU POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

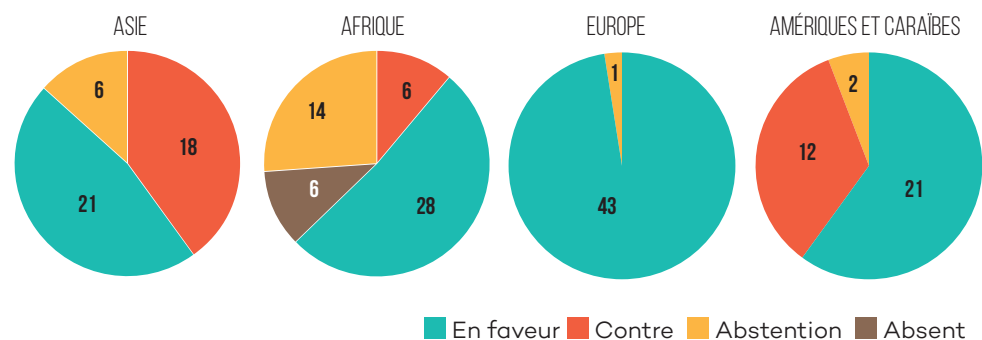
ANALYSE RÉGIONALE

Une nouvelle fois, les principaux soutiens à la résolution viennent d'Europe (97 % de votes favorables) et d'Afrique (50 % de votes favorable et seulement 11 % de votes négatifs). Des améliorations sont à constater en Amérique et aux Caraïbes (60 % de votes favorables et 34 % de votes négatifs) tandis que l'Asie (46 % de votes favorables et 40 % de votes négatifs) reste le continent le moins favorable au texte. Au niveau sous régional, à noter qu'aucun États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ne s'est opposé à la résolution. Au Moyen-Orient (28 % de votes favorables) et en Asie du Sud-Est (45 % d'abstention), cette résolution suscite encore de vifs débats.

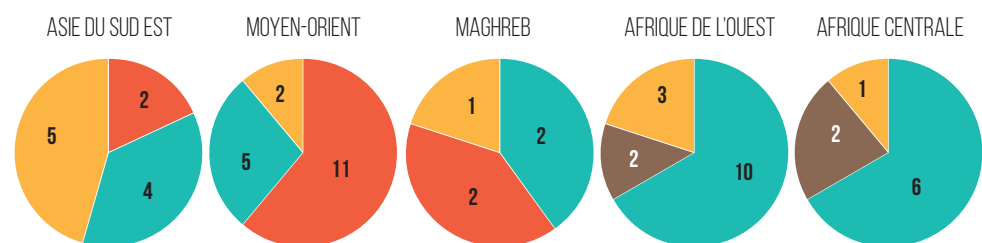
ANALYSE PAR ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Au sein des organisations intergouvernementales, seulement 6 % des membres de l'OIF se sont opposés au texte (72 % de votes favorables) et 100 % des membres de la communauté des pays de langues portugaise le soutiennent. Les avis sont plus partagés au sein des membres de l'ASEAN (50 % d'abstentionnistes) et de l'OCI (46 % de votes favorables).

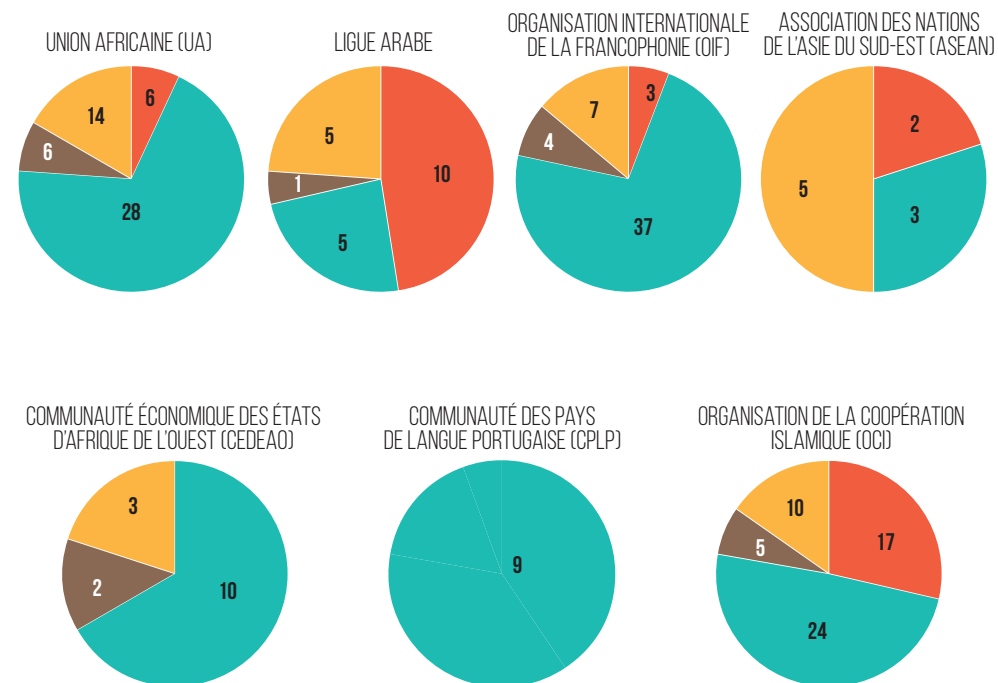
ANALYSE RÉGIONALE DES VOTES



ANALYSE SOUS RÉGIONALE



ANALYSE DES VOTES PAR ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES



ECPM - QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 2000, ECPM (Ensemble contre la peine de mort) lutte contre la peine capitale partout dans le monde en fédérant et mobilisant les forces abolitionnistes du monde entier.

À travers ses programmes et ses campagnes, ECPM plaide auprès des instances nationales et internationales, renforce les capacités des acteurs abolitionnistes sur le terrain et mène des actions d'éducation et de sensibilisation. Organisateur du Congrès mondial contre la peine de mort créé en 2001, ECPM a cofondé en 2002 la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Retrouvez les résultats du vote 2020 dans l'onglet **Instruments onusiens** de notre carte interactive sur www.ecpm.org.

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DANS LA PROMOTION DE LA RÉOLUTION ?

Vous désirez recevoir plus d'informations ?

Vous voulez être mis en relation avec des experts ou des témoins ?

Vous souhaitez co-organiser un side-event aux Nations unies ?

Contactez-nous :

Raphaël Chenuil-Hazan

Directeur général ECPM

rchenuil@ecpm.org

Nicolas Perron

Directeur des programmes ECPM

nperron@ecpm.org



ECPM

62bis, avenue Parmentier

75011 Paris, France

SIRET 433 508 314 00062



www.ecpm.org



AssoECPM



@AssoECPM